



LA CRECHE

ACCUEIL DES
ENFANTS DE 6 mois à
3 ans

POLE ENFANCE LA RUCHE

HIVER

17 Décembre 2017 –
20 Avril 2018

La Toussuire

Chère Famille ,

Vous nous avez adressé une demande de réservation pour l'accueil de votre enfant dans notre structure petite enfance et nous vous remercions pour votre confiance.

Afin de finaliser définitivement votre inscription :

- il est nécessaire de remplir en ligne sur l'espace famille votre dossier à l'aide des identifiants personnels que nous vous communiquerons.
Sur votre espace famille vous pourrez consulter vos réservations , remplir votre dossier , télécharger vos carnets de vaccinations , effectuer des règlements et télécharger vos factures.
- De plus une fiche de liaison à remplir et signer manuscritement vous est transmise en page 2.
Vous pouvez après l'avoir remplie la télécharger sur votre espace famille dans votre espace « documents » en ligne OU nous la renvoyer par voie postale. Cette fiche doit être accompagnée d' UNE COPIE LISIBLE SCANNEE sur votre espace en ligne ou papier par voie postale DU CARNET DE VACCINATIONS DE L'ENFANT COMPRENANT LES VACCINS OBLIGATOIRES DTPOLIO-COQUELUCHE

Modalités et règlement :

Une inscription n'est validée qu'après réception du règlement dans sa totalité.

Vous pouvez SOIT :

- Effectuer le règlement dans sa totalité sur votre espace famille en ligne via notre plateforme de règlement sécurisée et éditer votre facture.
OU
- Nous envoyer dans un seul courrier le règlement global en un ou deux chèques : 30 % d'acompte + 70% du montant restant. En cas d'annulation de votre séjour nous ne pourrions rembourser l'acompte de 30% .
Cependant nous pourrions vous restituer les 70% de la sommes restantes de votre réservation jusqu'à un mois avant votre arrivée. Si vous souhaitez payer en chèques vacances vous pouvez nous les envoyer par la poste ou nous faire un chèque du montant correspondant que nous échangerons à votre arrivée.
- En cours de séjour nous ne pourrions rembourser une place si elle a été réservée. Nous pourrions éventuellement effectuer un changement de jour en fonction des places disponibles.
- En cas d'hospitalisation de votre enfant lors du séjour ou pour une raison familiale exceptionnelle (urgence , décès , accident , hospitalisation ...) nous pourrions éditer un avoir qui sera utilisable lors d'un séjour ultérieur.
Nous vous remercions et vous attendons pour un séjour réussi dans notre station de la Toussuire.

Nom et Prénom de l'enfant :

Date du séjour :

Date de naissance : _____ Age au moment du séjour : ans Sexe : F M

Renseignements médicaux (allergies, contres indications, régimes alimentaires spécifiques, port de lunette, asthme (joindre le PAI))

Mon enfant marche seul : OUI / NON

Mon enfant mange en morceaux: OUI / NON

Responsable 1 de l'enfant :

père / Mère / autre :

Nom et prénom :

Téléphone fixe : / / / / Portable : / / / /

Adresse mail :

Adresse du domicile :

Adresse station :

Responsable 2 de l'enfant :

père/ mère/autre :

Nom Prénom :

Portable : / / / /

Autorisations et obligations

SORTIES extérieures : J'autorise le personnel du pôle enfance à sortir mon enfant dans la station ou à utiliser les transports nécessaires aux activités proposées par l'organisateur.

J'autorise OUI/ NON mon enfant à manger des aliments (goûters, ateliers cuisine ou dégustation fournis par le pôle enfance.

ALIMENTS INTERDITS :

DROIT A L'IMAGE

J'autorise : OUI / NON Le personnel du Pôle Enfance à prendre mon enfant en photo dans le cadre de son accueil et à permettre la diffusion de son image dans le cadre des activités du Pôle Enfance (presse locale, vidéo des spectacles organisés par la structure, site internet et page Facebook du Pôle Enfance) et documents pédagogiques ou publicitaires liés à l'activité du pôle enfance

ACTIVITE MAQUILLAGE :

J'autorise : **OUI / NON** le personnel à maquiller mon enfant

DEPART DU POLE ENFANCE

Toute personne venant chercher mon enfant au sein du Pôle Enfance doit être majeur, figurée dans le dossier d'inscription et doit se munir obligatoirement d'une pièce d'identité.

NOMS prénoms et téléphone des personnes autorisées à venir chercher votre enfant sous votre responsabilité. :

-
-
-
-

AUTORISATION D'HOSPITALISATION

J'autorise les responsables du Pôle Enfance à prendre toutes les mesures nécessaires concernant les soins d'urgence et d'hospitalisation en cas d'accident grave survenant à mon enfant.

SOINS D'URGENCE ET D'HOSPITALISATION

Allergies médicamenteuses : oui / non si oui, lesquelles :

Intolérance alimentaire : oui / non si oui, lesquelles :

Autres allergies : oui / non si oui, lesquelles :

Vaccinations OBLIGATOIRES : Je joins un SCAN sur mon espace famille en ligne ou PHOTOCOPIE par courrier des vaccinations DTP-Coqueluche

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? **OUI NON**

Si oui, joindre une **ordonnance du traitement en cours de validité et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)** Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance. En cas de fièvre l'enfant ne pourra être accepté qu'avec une ordonnance autorisant l'administration de paracétamol par la structure.

J'atteste avoir pris une assurance responsabilité civile vie privée et garantie individuelle corporelle.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la crèche du pôle enfance « La Ruche » et accepte de m'y conformer. **OUI / NON**

Fait à _____ le / / 201

Signature

REGLEMENT INTERIEUR ET DE FONCTIONNEMENT

Notre Garderie ouverte de façon saisonnière est gérée par l'Association Touss'En'Font.

Nous accueillons des enfants de 6 mois à 3 ans non révolus. Elle fait partie du Pôle Enfance La Ruche qui accueille également des enfants de 3 à 12 ans.

Notre équipe est composée de professionnels qualifiés, diplômés, et agréés par la PMI

(Ex : puéricultrice , EJE, infirmière , auxiliaire de puériculture, CAP petite enfance...)

Accueil saison hiver 2017 2018

Le nécessaire pour 1 journée à la crèche inscrit au nom de l'enfant :

· Pour le change : couches dans un nombre suffisant (indic 5/J), liniment, eau nettoyante, savon doux ou lingettes, sérum physiologique pour les soins du nez, des affaires de rechange et des chaussons.

· L'objet préféré de l'enfant (doudou, mouchoir, tétine...) pour permettre son endormissement ou consoler les petits chagrins de la séparation.

· Prévoir une tenue adaptée à la saison d'hiver en vue d'éventuelle sortie extérieure.

Des lunettes de soleil, de la crème solaire combinaison , bottes de neige ...

Le goûter et le repas

Afin de respecter les règles d'hygiène alimentaire imposées par la PMI, nous vous demandons de suivre les indications suivantes :

- Les biberons ne devront pas être préparés à l'avance.
- Les repas de midi devront être fournis par la famille. Ils seront dans un contenant fermé noté au nom de l'enfant puis placé par la famille dans le réfrigérateur situé dans le hall d'entrée de la garderie.

· Tout aliment non inscrit au nom et prénom de l'enfant ne pourra être donné.

· Le lait maternisé en poudre doit être apporté dans la boîte d'origine datée du jour de l'ouverture ou dans des dosettes individuelles adaptées .
MERCI DE PREVOIR DEUX DOSETTES SUPPLEMENTAIRE PAR JOUR .

Pour les enfants venant à la saison ou à la semaine, merci d'apporter dans la mesure du possible une boîte neuve non entamée qui sera ouverte à la garderie.

· L'alimentation du bébé avec du lait maternel est possible . Merci de le préciser lors de votre inscription .

· Les bouteilles d'eau, jus de fruit, lait devront arriver non entamées.

· Les repas du midi seront apportés dans un contenant fermé au nom de l'enfant. Le contenant devra impérativement permettre d'être réchauffé au micro-ondes (privilégier les contenants en verre).

· Aucune alimentation entamée (petit pot, Blédichef...) ne sera acceptée ou restituée.

· Pour l'ensemble des repas vous veillerez à bien respecter la chaîne du froid lors du transport.

Goûters : Les goûters des bébé seront apportés par les familles. Nous fournissons les goûters des enfants mangeant en morceaux (fruits frais, pain confiture, fromage, gâteaux maison en privilégiant un approvisionnement local)

Adaptation

Les enfants n'étant accueillis que sur une courte période, l'adaptation ne peut se faire dans les mêmes conditions qu'une structure traditionnelle.

Cependant pour les enfants n'ayant pas l'habitude de la collectivité, il est conseillé de réserver de préférence des demi-journées.

Il nous semble important de préparer l'enfant à la séparation en lui parlant, du lieu de jeux où il ira. En collaboration avec la famille nous pourrons discuter et modifier le temps d'accueil de l'enfant si nous identifions une adaptation trop difficile.

Si vous le souhaitez nous organiserons une visite d'information du Pôle enfance afin que vous et votre enfant puisse découvrir notre structure et projet d'accueil. Nous communiquerons l'heure de cette rencontre lors de la finalisation de l'inscription.

Santé

11 maladies nécessitent une éviction obligatoire de la structure :

L'angine à streptocoque
La scarlatine (une des formes d'angine à streptocoque)
La coqueluche
L'hépatite A
L'impétigo (lorsque les lésions sont étendues)
Les infections invasives à méningocoque
Les oreillons
La rougeole
La tuberculose
La gastro-entérite à Escherichia coli entéro-hémorragique
La gastro-entérite à Shigella sonnei

Pour les autres pathologies :

Les responsables se réservent le droit de refuser l'accès à la garderie aux enfants atteints de maladies contagieuses, à savoir : varicelle, grippe, gastro-entérite, gale, teigne, et conjonctivite ...

Suivant les dispositions réglementaires, l'enfant accueilli doit-être à jour de ses vaccinations (vacciné par le DTP + coqueluche au minimum).

En cas de traitement médical, aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

Merci de joindre une ordonnance du traitement en cours de validité et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

En cas de fièvre l'enfant ne pourra être accepté qu'avec une ordonnance autorisant l'administration de paracétamol par la structure.

Pour faciliter l'accueil de votre enfant : merci de fournir une ordonnance datant de moins de 3 mois de votre médecin autorisant l'administration de paracétamol lors de l'accueil en collectivité .

Les responsables peuvent refuser d'accueillir un enfant si son état paraît inquiétant, pour le bien-être de l'enfant et par respect pour les autres enfants.

Sécurité

Le port des bijoux est interdit.

Toute personne venant chercher l'enfant au sein du Pôle Enfance doit être majeure, figurer dans le dossier d'inscription et doit se munir d'une pièce d'identité.

Merci d'utiliser la sonnette installée dans le sas d'entrée afin de filtrer les arrivées et départs pour la sécurité de vos enfants.

Vie quotidienne

La structure disposant du matériel adapté et de jouets nécessaires aux enfants, il est demandé aux parents de ne pas confier de jouets personnels .